

Saint-Denis, le 03 NOV. 2016

Le Président

Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur du BEATT
Ministère de l'Ecologie, du
Développement Durable et de l'Energie
BEATT - Tour Pascal B
92055 LA DÉFENSE cedex

Objet : Rapport d'enquête technique sur la déviation inopinée d'une rame du RER A vers des voies de service survenue le 9 décembre 2014 à Saint-Germain-en-Laye

Monsieur le Directeur Général,

Votre courrier du 8 août dernier nous communiquant le rapport d'enquête publié par vos services à la suite de l'incident cité en objet a retenu toute notre attention.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les suites que SNCF Réseau entend donner aux recommandations qui lui sont faites.

Recommandation R1 (SNCF Réseau) :

Renforcer la formation pratique et la supervision des jeunes encadrants SE sur les aspects liés aux travaux sur les installations de sécurité, en insistant tout particulièrement sur les dispositions impératives spécifiques aux travaux sur les aiguilles.

SNCF Réseau a décidé de faire porter son action à la fois sur la formation initiale de ses encadrants et opérateurs, et sur l'accompagnement au titre de la formation continue.

Dès 2015, la fiche REX nationale IN 5982 établie à la suite à l'incident d'Achères a été transmise aux centres de formation afin d'être utilisée par les formateurs en signalisation au cours des formations qu'ils dispensent.

Cette disposition est désormais intégrée au cahier des charges de la formation initiale des opérateurs.

En 2016, une revisite des cahiers des charges des formations des opérateurs et dirigeants SE a été entreprise, afin de garantir une bonne prise en compte des dispositions impératives spécifiques aux travaux sur les aiguilles.

D'autres actions sont d'ores-et-déjà envisagées pour 2017, notamment le renforcement du module « sensibilisation aux essais » des Jeunes Cadres par l'ajout d'une mise en pratique et un allongement de la durée du module, et l'intégration dans les formations à destination des encadrants d'une séance spécifique sur les remplacements de câbles, avec mise en pratique.

Sur le plan de l'accompagnement des encadrants et des opérateurs dans leurs pratiques professionnelles, SNCF Réseau est engagé depuis 2015 dans une série d'action visant à renforcer la maîtrise technique des acteurs de la maintenance du réseau.

L'animation technique des encadrants SE par les pôles expertises des directions Maintenance & Travaux a été revisitée. Dans ce cadre, et plus spécifiquement comme suite aux enseignements de l'incident d'Achères, les Pôles Régionaux d'Ingénierie (PRI) ont été sollicités afin d'inclure à ces animations le processus « vérifications techniques et essais ».

D'autre part, depuis début 2015, les directions techniques de SNCF Réseau ont développé, principalement en Ile de France, des opérations de monitorat auprès des établissements de maintenance du réseau, afin d'améliorer l'acquisition de compétences pratiques par les jeunes agents, y compris d'encadrement.

Par ailleurs, SNCF Réseau a décidé de développer les compétences de l'ensemble de ses établissements de maintenance en termes de « veille et monitorat technique », afin de diffuser la pratique des bons gestes métiers, d'améliorer la qualité du contrôle et de renforcer les compétences des acteurs qui en sont en charge. Cette action, qui se traduit par une augmentation des moyens mis en œuvre sur ces priorités (+ 30 postes en établissements), par la professionnalisation et le renforcement de la veille et du monitorat, favorisera à la fois la montée en compétences des acteurs et une remontée accrue des signaux faibles et des précurseurs indices de besoins d'actions de renforcement des connaissances.

Recommandation R2 (SNCF Réseau) :

Améliorer la lisibilité des référentiels SNCF relatifs aux travaux sur les installations de sécurité en mettant clairement en évidence les dispositions impératives de sécurité et en expliquant les enjeux associés.

Poursuivre l'élaboration de documents métier simples et pédagogiques destinés aux opérateurs pour les différents types de travaux sur les installations de sécurité.

Fin décembre 2015, sans attendre une réécriture de l'IN176 (étude de signalisation - collection d'exécution), une lettre de directive NLD 303 a été diffusée aux Etablissements. Elle précise les procédures et les conditions de modifications des documents d'exécution. Après un REX prévu au dernier trimestre 2016, l'IN 176 évoluera et intégrera ces compléments.

Par ailleurs, 3 référentiels relatifs à la réalisation et au suivi des essais lors des travaux de signalisation (IN 3224, 1584 et 7217) sont en cours de réécriture, avec une échéance de parution prévue pour le premier trimestre 2017.

Un exemple de contrat de travaux relatif aux remplacements de câble de ligne, reprenant la situation d'Achères, a été rédigé et sera annexé en fin de l'année 2016 au guide du rédacteur de contrats de travaux (IN 3974). (Contrat de travaux- document d'organisation – guide du rédacteur).

De façon plus générale, SNCF Réseau a initié une série de démarches de progrès visant à disposer de prescriptions mieux connues et maîtrisées par les acteurs opérationnels en charge de les mettre en œuvre, par une refonte de l'architecture documentaire, une simplification de la prescription à l'usage des opérateurs et un accès facilité à cette dernière.

Recommandation R3 (SNCF Réseau) :

Engager un programme d'actions visant à s'assurer de la fiabilité des documents conformes relatifs aux installations de sécurité.

Comme suite à l'incident d'Achères, la lettre de directive NLD303, éditée fin décembre 2015, a précisé les exigences en matière de veille en Etablissement sur les documents d'exécution et la mission d'ALC (autorité locale compétente).

Par ailleurs, des actions complémentaires de SNCF Réseau visent à traiter deux phases interdépendantes garantes de la qualité des documents d'exécution :

- le processus mise en œuvre (études, vérification des études, édition des schémas travaux, intégration des modifications chantiers, édition des documents conformes), dont le métier Ingénierie et Projet a la charge,
- la bonne gestion des mises en place de documents, des reports et des fiches de menues rectifications réalisées au cours de la phase de réalisation des travaux ou après celle-ci, qui est à la charge des établissements Maintenance & Travaux.

Un plan d'actions conjoint I&P / M&T, visant à améliorer la mise en place des schémas d'exécution conformes après travaux, est actuellement en cours. Chaque trimestre, des indicateurs, permettant de s'assurer de l'efficacité des actions engagées, sont analysés lors des comités sécurité conjoints.

De plus, sur le périmètre de la DG IdF, en raison des nombreux projets qui y sont menés, et à la succession rapprochées des phases travaux, les experts de la direction M&T mènent des actions visant à améliorer le lien entre l'organisme d'études et la maîtrise d'œuvre travaux. Ces tournées sur le terrain permettent d'effectuer des rappels de bonnes pratiques en matière de mise en place des collections de documents conformes par les opérateurs en Infrapôle, mais ont aussi pour objectif de permettre une information au fil de l'eau de l'organisme d'études afin de garantir la rapide intégration dans les schémas conformes de modifications qui auraient été rendues nécessaires lors de la réalisation des travaux.

Recommandation R4 (SNCF Réseau) :

Prévoir des procédures permettant de garantir la pertinence des programmes d'essais élaborés dans le cadre des travaux sur les installations de sécurité.

En premier lieu, la formation initiale des encadrants et la formation « essais simples » doivent garantir la pertinence des programmes d'essais élaborés.

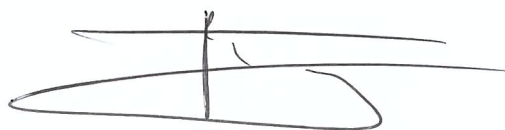
En complément, il a été décidé une série d'actions concernant la désignation et l'accompagnement des essayeurs :

- identification, lors de la réunion trimestrielle Infrapôle / Pôle Régional Ingénierie (PRI), des chantiers nécessitant un accompagnement, soit par le PRI, soit par un chef de circonscription SES (CCRN) référent de l'Unité de Production de l'Infrapôle,
- monitorat ou recyclage par le Chef du groupe Essais du PRI sur les essais simples auprès des CCRN nouvellement habilités ou n'ayant pas pratiqué depuis plus de 2 ans. Cet accompagnement des essayeurs par un référent lors de leur première pratique à leur compte doit permettre, par une action de monitorat, de s'assurer de la mise en œuvre de bonnes pratiques,

- sensibilisation des CCRN lors de la formation « essais simples » sur l'obligation d'être accompagnés par un CCRN référent lors de leurs premiers essais (adaptation au poste de travail au sens du référentiel IN1474, déclinant l'arrêté relatif aux tâches essentielles de sécurité).

Leur montée en compétence sera ensuite attestée par le référent et ces informations seront entrées dans le suivi individuel de l'agent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' and 'J' that are interconnected, with a vertical line through the center.

Patrick JEANTET